

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 683 pris en Conseil d'administration, et abrogeant l'arrête n° 622 en date du 6 octobre qui autorisation M.Vlachos à occuper une par celle du Domaine public

n° 683

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 juillet 1939

Numéro JO
n° 512 du 31/07/1939

Date du numéro
31 juillet 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendance, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884, Vu le décret du 1er mars 1909 portant organisation de la propriété foncière à la Côte française des Somalis

Vu le décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à la Côte française des somalis, Vu l'arrêté du 8 décembre 1925 déterminant les conditions,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'arrêté n° 622 en date du 6 octobre 1936 est abrogé.

Art 2

— L'æ présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la Côte française des Somalis.

Hubert DESCHAMPS.